

Montréal, le 24 mai 2011

M. Jean-Paul Théorêt, Président
Me véronique Dubois, Secrétaire

Régie de l'énergie
800 Place Victoria
2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

PAR COURRIEL ET PAR POSTE RÉGULIÈRE

Objet : R-3740-2010, suivi de la décision D-2011-028
Convocation à la séance d'information du 25 mai 2011 concernant la stratégie relative à la bi-énergie

Monsieur, Madame,

L'Union des consommateurs (UC) donne suite à la convocation pour la séance d'information du 25 mai 2011 que la Régie a transmise le 12 mai.

Nous avons pris connaissance des indications données par la Régie à l'effet qu'aucun frais ne sera octroyé aux participants à cette rencontre au motif qu'elle (la Régie) n'a prévu aucune adjudication de frais pour cette séance dans sa décision D-2011-028.

L'Union des consommateurs désire signifier son profond désaccord avec cette nouvelle façon d'encadrer l'adjudication des frais au cas par cas lorsque des séances d'information sont convoquées. Le *Guide de paiement des frais des intervenants (2009)* prévoit notamment à ses articles 30 et 31a un montant forfaitaire pour la participation à de telles rencontres. Cependant, il ne prévoit explicitement aucune situation où des intervenants seraient convoqués pour participer à de telles rencontres sur une base bénévole. Il en découle à notre avis que le simple respect des dispositions du *Guide de paiement des frais des intervenants (2009)* impose l'adjudication de frais pour la participation à ces rencontres puisqu'aucune situation d'exception à cette règle n'y est mentionnée.

Une telle façon de procéder est d'autant plus surprenante que la Régie s'attend par ailleurs, et à juste titre, à ce que les intervenants aient recours à des ressources professionnelles compétentes tant pour assurer une contribution pertinente et utile aux dossiers en général que pour les représenter adéquatement lors de telles rencontres.

La force d'un réseau

Nos membres réguliers

ACEF ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
ACEF AMIANTE - BEAUCE - ETCHEMINS
ACEF DE L'EST DE MONTRÉAL

ACEF DE L'ÎLE-JÉSUS
ACEF DE LANAUDIÈRE
ACEF DU NORD DE MONTRÉAL
ACEF ESTRIE

ACEF GRAND-PORTAGE
ACEF MONTRÉGIE-EST
ACEF RIVE-SUD DE QUÉBEC
ACQC

6226, rue Saint-Hubert, Montréal (Québec) Canada H2S 2M2
T : 514 521 6820 | Sans frais : 1 888 521 6820 | F : 514 521 0736
union@consommateur.qc.ca | www.consommateur.qc.ca/union

La promotion d'une stratégie relative à la bi-énergie, de même que la diversification des formes d'énergie utilisées pour assurer le chauffage des bâtiments sont des sujets qui revêtent une grande importance pour l'Union des consommateurs dans la mesure où de telles orientations nous apparaissent incontournables pour réduire la charge du réseau et les besoins en puissance d'Hydro-Québec à la pointe hivernale.

Cependant, **en absence d'attribution de frais, l'Union des consommateurs ne déléguera personne pour la représenter lors de cette rencontre du 25 mai 2011.**

Nous apprécierions par ailleurs que les documents présentés lors de cette séance nous soient transmis en version électronique.

Veillez recevoir, monsieur, madame, nos cordiales salutations.



Jean-François Blain
Analyste, politiques et réglementation en matière d'énergie
Union des consommateurs

514 521-6820 poste 211

c.c. : M. Jean-Paul Théorêt, Régie de l'énergie (A/S de Mme Andrée Simard)
Me Éric Fraser, Hydro-Québec
Mme France Latreille, Directrice, Union des consommateurs
Destinataires de la convocation (liste de la Régie)